

EXTRAIT

DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC – PERMISSION DE STATIONNEMENT

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE ST JEAN DE THOLOME

VU la demande en date du 23 Aout 2022 par laquelle Mme LALLIARD Jennie demeurant à Saint Jean de Tholome – La Grange Cocarde demande l'autorisation d'installer un stand sur le domaine public au Chef-lieu le vendredi de 17 h00 à 23h00 pour vendre ses produits de pâtisseries ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, L.2212-1 et suivants ;

VU le Code de la Voirie Routière ;

VU l'état des lieux ;

ARRETE

Article 1 :

A compter du vendredi 2 septembre 2022, Mme LALLIARD Jennie, enseigne Les Doigts Sucrés, est autorisée à occuper le domaine public pour l'installation d'un stand vers le poids public au Chef-lieu le vendredi de 17h30 à 23h00.

Article 2 :

La présente autorisation est accordée du 2 septembre 2022 au 1 septembre 2023. Elle est personnelle et incessible. Elle doit faire l'objet d'un renouvellement express sur demande écrite 1 mois avant la fin du contrat.

Article 3 :

Le stationnement de tous véhicules est interdit au lieu et heures définis dans l'article 1.

Article 4 :

La présente autorisation ne s'applique pas pour les manifestations exceptionnelles. Une demande spécifique est à adresser à la mairie 15 jours au moins avant la manifestation. Elle fera l'objet d'une autorisation sous forme d'arrêté.

Article 5 :

Le pétitionnaire veillera à conserver l'emplacement en parfait état de propreté pendant toutes les périodes d'occupation. En cas de détérioration et dégradation ou de salissures constatées, la commune fera procéder aux travaux de remise en état aux frais exclusifs du pétitionnaire.

Article 6 :

La présente autorisation est révoquée à tout moment, sans indemnité, en cas de non-respect par l'occupant des conditions précitées ou pour tout autre raison d'intérêt général.

Article 7 :

Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Monsieur le Commandant de la brigade de gendarmerie de Marignier – Saint Jeoire,

A Saint Jean de Tholome le 26 Aout 2022
Le Maire,
Sabrina ANCEL.

